



# COMMUNICATION

## CORONAVIRUS (COVID 19)

### Bulletin N°30

Le 15/04/2020

#### **1. Des nouvelles des internats**

Les Saules : Les Skype s'enchainent et les résidents sont contents d'avoir des nouvelles de leur famille. L'allocation de Mr Le Président de la république a provoqué bien des questions auxquelles notre médecin et notre psychologue ont répondu hier aux petits groupes organisés pour cela. Aujourd'hui, encore beaucoup de questions sur cette deuxième mi-temps et la fin du confinement prononcé pour le 11 mai pour les « autres » ...

La Plaine : la résidente hospitalisée est toujours sous oxygène à 9 litres. Les résidents de son unité vont lui faire parvenir une petite carte, avec l'aide des professionnels, afin de lui remonter le moral. La deuxième résidente hospitalisée ce weekend à Poissy va un peu mieux, elle est toujours sous oxygène (7 litres), et se nourrit bien, garde le moral. Ses parents vont la rejoindre demain par téléphone. Les résidents au foyer se portent bien, ils profitent du soleil pour faire des promenades en individuel avec les encadrants.

Les Réaux : Nous sommes toujours en attente du résultat du test pour la résidente souffrante. Son état est stationnaire.

Les renforts des salariés de l'EME sont appréciés par tous, ainsi que l'équipe de cadres, Claire, cheffe de service et Axel VALAT, directeur du pôle IME qui viennent régulièrement sur le foyer en soutien.

Le foyer hébergement : tous les résidents se portent bien même s'ils sont chagrinés de savoir le confinement prolongé. Ceux présents au foyer voudraient pouvoir en sortir et ceux hébergés chez un proche voudraient pouvoir y revenir... dans tous les cas, tous attendent avec impatience la reprise du travail et le retour des interactions sociales « physiques » !

Si certains craignent quant à leur rémunération de travailleurs d'ESAT, au devenir de leur ESAT et de ses professionnels, ou encore à la santé de leurs proches et amis, l'équipe est là pour les rassurer et faire le lien avec l'extérieur. Mais avec l'extension du temps de confinement, les sujets de craintes, d'angoisses ou encore de colères ne manquent malheureusement pas. Ces émotions se contiennent avec raison et modération malgré quelques soubresauts. Les résidents sont incroyables et surprennent régulièrement de « tenir » ainsi malgré le contexte.

Les professionnels se portent bien également et parviennent à préserver une ambiance apaisée et un environnement sécurisé. Les salariés venus en support sont bien intégrés. Les dernières activités réalisées : confection de tartes au citron, lavage des véhicules de l'établissement, jeux de société, appels vidéos, sieste, etc.

#### **2. Les congés des professionnels (secteurs enfance et adulte)**

Comme rappelé dans le bulletin COVID-19 N°14 publié le 26 mars dernier, la pose des congés est obligatoire.

Pour le secteur enfance, les congés trimestriels du 2ème trimestre doivent être posés par l'ensemble des professionnels concernés même en période de confinement. Une dérogation est admise avec un égrènement de 3 CT sur deux périodes si besoin pour les salariés qui bénéficient de 6 CT trimestriels.

Cellule crise APAJH Yvelines/GBS COVID-19

Les CT doivent être posés par roulement de telle sorte que nous puissions toujours mobiliser des professionnels de l'enfance vers le secteur adulte. Cet aménagement doit également permettre le suivi des jeunes au domicile et la tenue des permanences téléphoniques pour les usagers, familles et salariés. Cela permet une veille y compris pendant les congés scolaires.

Pour l'ensemble des professionnels, le solde des congés payés et d'ancienneté 2019/2020 doit être pris pendant la durée du confinement, et ce, au plus tard le 31 mai 2020. L'employeur a la possibilité de modifier unilatéralement et dans un délai minimal d'1 jour de prévenance la prise des congés annuels sur la période afin de permettre une mobilisation étalée selon les nécessités de services. Ces dispositions concourent à ce que l'ensemble des professionnels soient présents pour accompagner les usagers, résidents, jeunes, travailleurs dès lors que la sortie du confinement sera effective. Pour rappel, les jours de RTT ne sont pas acquis pendant les périodes de suspension du contrat tels que les arrêts de travail pour garde d'enfant, maladie ou confinement.

### 3. Le tableau synthèse « présences – absences »

Le fichier partagé renseigné **quotidiennement** par les cadres des ESMS permettra, en sortie de crise COVID-19, d'objectiver l'attribution d'une prime pour les professionnels de l'APAJH Yvelines et du Groupement Boucles de Seine qui se sont mobilisés solidairement durant cette période exceptionnelle. Nous vous remercions de votre contribution pour le remplir au quotidien et avec précision.

**Coronavirus COVID-19**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**

Plateforme téléphonique d'information :  
**0 800 130 000** (appel gratuit)

**En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15**

